

A

( N° 97. )

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 10 JANVIER 1849.

---

### Budget des non-valeurs et remboursements, pour l'exercice 1849 <sup>(1)</sup>.

---

*Rapport fait, au nom de la section centrale, par M. T' KINT-DE NAEYER <sup>(2)</sup>.*

---

MESSIEURS,

Votre section centrale a examiné avec soin le budget des non-valeurs et remboursements.

Les changements apportés aux crédits demandés pour l'exercice 1849, se résument en une diminution de 33,000 francs.

Cette réduction provient principalement des excédants sur les crédits alloués antérieurement pour décharge ou remise du droit de patente aux bateliers en inactivité, et de la diminution du chiffre des remboursements des postes aux offices étrangers.

La convention postale, conclue entre la Belgique et la France le 5 novembre 1847, a apporté une réduction notable aux prix des correspondances internationales et en transit.

La section centrale vous propose, Messieurs, l'adoption du budget.

*Le Rapporteur,*  
T' KINT-DE NAEYER.

*Le Président,*  
N.-J.-A. DELFOSSE.

---

(1) Budget, n° 1.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. TESCH, A. VAN DES PEERENBOON, PRÉVINAIRE, DE PITTEERS, T' KINT-DE NAEYER et ROUSSELLE.